

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Isabelle BECKER - Mickaël DUMAS - Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - Jean-Claude GARDE – Gérald GONON - Jean-Gérard MERLE - Damien PARET - Renaud PEURON - Chantal PIGNARD BOURGEY - Marie-Thérèse THEVENET - Véronique POYET

Absents excusés: André FRANC - Fabienne MERESSE (pouvoir à Mme Chantal PIGNARD-BOURGEY) Nelly PORTERON (pouvoir à Renaud PEURON)

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse THEVENET

1) *Le compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Maire demande le rajout des délibérations à l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour de cette réunion :

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association**
- **Location de l'appartement**

2) Approbation du rapport de la CLECT

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2021 par laquelle le conseil communautaire de Loire Forez agglomération a modifié la définition de l'intérêt communautaire voirie avec une prise d'effet fixée au 1^{er} janvier 2022,

Vu le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées établi et notifié en date du 29 septembre 2021,

La CLECT s'est en effet réunie le 28 septembre 2021 pour retenir la méthode d'évaluation des charges et pour arrêter le montant de l'attribution de compensation des communes impactées par les transferts de charges suivants :

- restitution aux communes des charges des « voies communales à caractère de places » suite à la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 qui a procédé à une modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie.
- transfert de nouvelles charges de voirie de la part de certaines communes.

Les membres de la CLECT ont ainsi validé une méthode d'évaluation pour chacune des catégories de charges transférées en opérant une distinction entre :

- l'impact des transferts en fonctionnement (calcul d'une attribution de compensation de fonctionnement)
- l'impact des transferts en investissement (calcul d'une attribution de compensation d'investissement)

Il en ressort un montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2022 pour la commune d'ARTHUN qui s'établit de la manière suivante :

Montant de l'attribution de compensation avant le 1^{er} janvier 2022	- 41 412.84 €
Impact des nouveaux transferts de charges en fonctionnement	+ 207.15 €
Nouveau montant d'AC de fonctionnement (ACF) pour 2022 et les années suivantes	- 27 669.77 €
Impact des nouveaux transferts de charges en investissement	+ 1933.47 €
Nouveau montant d'AC d'investissement (ACI) pour 2022 et les années suivantes	- 11 602.45 €
Pour information nouveau montant de l'AC globale (ACF + ACI) à compter de 2022	- 39 272.22 €

Afin que l'ensemble de ces modifications puissent être notifiées par Loire Forez agglomération avant le 15 février 2022, le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT et le nouveau montant d'attribution de compensation qui en découle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE

- le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 29 septembre 2021
- le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2022 qui s'élève à :

Montant de l'attribution de compensation avant le 1^{er} janvier 2022	- 41 412.84 €
Impact des nouveaux transferts de charges en fonctionnement	+ 207.15 €
Nouveau montant d'AC de fonctionnement (ACF) pour 2022 et les années suivantes	- 27 669.77 €
Impact des nouveaux transferts de charges en investissement	+ 1933.47 €
Nouveau montant d'AC d'investissement (ACI) pour 2022 et les années suivantes	- 11 602.45 €
Pour information nouveau montant de l'AC globale (ACF + ACI) à compter de 2022	- 39 272.22 €

3) Renouveau de la convention de déneigement

Monsieur le Maire présente la convention de déneigement pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022 avec la Sarl TISSEUR.

Il explique les points essentiels : intervention sur appel du Maire du samedi matin 8 h au dimanche soir 18 h au tarif horaire de 40 € HT, avec mise à disposition de la lame de la commune, ainsi que de la clé du local technique.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **valide la convention de déneigement,**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.**

4) Décision modificative de crédits n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits afin de pouvoir anticiper la restitution de la caution de la locataire qui quitte le logement communal et également mandater le dégrèvement des jeunes agriculteurs.

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D 165 -16 Dépôts et cautionnements reçus		450,00		
D 2152 - 21 Installations de voirie	450,00			
Total	450,00	450,00		
Fonctionnement				
D 7391171 - 014 Dégrèv. taxe foncière sur propr.		173,00		
D 6288 - 011 Autres services extérieurs	173,00			
Total	173,00	173,00		

Considérant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 du budget principal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessus.

5) Bulletin municipal :

La préparation du bulletin municipal aura lieu le vendredi 12 novembre à 20h30

6) Colis de Noël

La commission action sociale se réunira le mercredi 17 novembre 2021 à 20h30 pour la préparation des colis de Noël pour les anciens : liste des bénéficiaires et choix des colis.

7) Location appartement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire du logement située au-dessus de la salle des associations a envoyé une lettre de résiliation de bail à compter du 31 décembre 2021. Suite aux travaux effectués dans l'appartement, il propose de fixer le loyer à 510 euros + les charges annuelles.

Une discussion est engagée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- **s'est mis d'accord et fixe le loyer à 510 euros par mois**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au bail de l'appartement sis 10 Place du 19 Mars, et donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter toutes garanties**

8) Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire explique qu'une famille est installée dans un logement mis à disposition par la paroisse par le biais de l'association abri toit. Deux enfants sont scolarisés sur le RPI. Ils prennent le bus scolaire afin de se rendre à l'école de Saint-Sixte.

L'association sollicite le conseil municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour financer une partie du transport scolaire dont le montant s'élève à 280 euros.

Il est proposé de verser la somme de 100 euros.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le versement de la somme de 100 € à l'association Abri'toit à titre exceptionnelle, qui sera inscrite sur le budget de l'année 2021

Questions diverses :

- L'agent technique est en arrêt de travail suite à un accident survenu au cimetière communal.
- **Cimetière** : Les procédures de reprise de plusieurs concessions perpétuelles ont débutées. La commission s'est réunie pour établir des constatations. Le procès-verbal de reprise sera établi au cimetière communal en présence de la gendarmerie le lundi 22 novembre 2021.
- **Lotissement de Beauvoir** :
 - o Pour une parcelle, les branchements des réseaux avaient été inversés à la création du lotissement (eaux usées/eaux pluviales). Loire Forez Agglomération est intervenue au lotissement de Beauvoir pour résoudre ce problème au niveau des égouts.
 - o Le dossier de reprise de la voirie est toujours en attente. Il manque l'accord des propriétaires d'un lot, qui a été vendu récemment.
- **Fleurissement** :
 - o Il est proposé de planter environ 60 pieds de lierres dans les massifs. Monsieur FLACHAT s'occupe de métrer la surface et de trouver un vendeur.
 - o Monsieur FLACHAT et Madame THEVENET_sont chargés d'acheter les pensées pour fleurir le cimetière et la mairie.
- **Cérémonie du 11 novembre** : le rendez-vous est prévu à 11 heures au cimetière. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.
- **Stationnement gênant** : La gendarmerie est prévenue et une procédure est lancée pour l'évacuation du véhicule.
- **Plantation** : deux arbres seront plantés sur la place de l'ancienne gare dans le cadre de l'enveloppe de voirie de Loire Forez Agglomération.
- **Vaccination 3^{ème} dose – COVID** : Un administré a demandé à Mme THEVENET si le conseil municipal prévoyait un convoi pour la 3^{ème} dose pour les personnes fragiles. La vaccination peut être faite sur Boën. La Préfecture et l'ARS n'ont pas fait de campagne de demande de transport auprès des Mairies. Rien n'est prévu pour le moment.
- **Local technique** : une quinzaine de personnes étaient présentes à la réunion. Une dizaine seraient intéressées pour participer au projet de construction. Une liste doit être établie et un planning fait. Les containers de verre ont été déplacés pour l'implantation du local. Le début des travaux est prévu pour le 15 novembre 2021.
- **Distribution des informations par les conseillers** : Monsieur MERLE avait fourni une liste à mettre à jour au niveau des noms et des adresses.
- **Syndicat du Forez** : Il, passera sur notre commune prochainement.
- **Prochain conseil municipal** : il est fixé au vendredi 10 décembre 2021.
- **Salle des fêtes** : La rénovation est stoppée en attendant de recevoir les notifications des subventions. Le dossier DETR a été refusé. Les locations sont possibles, pour le moment jusqu'au 30 avril 2022.
- **Visite de M. BAZILE à ARTHUN** : La rencontre s'est très bien passée malgré le peu de conseillers présents.
- **Mails pour les réunions** : Il est demandé aux conseillers municipaux de faire « répondre à tous » pour savoir qui participe aux réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Isabelle BECKER

Mickaël DUMAS

Joël FLACHAT

Patrick FOURNEL

Jean-Claude GARDE

Gérald GONON

Jean-Gérard MERLE

Damien PARET

Renaud PEURON

Chantal PIGNARD BOURGEY

Marie-Thérèse THEVENET

Véronique POYET